

Le 26 mars 2024

PAR COURRIEL

Objet : Votre demande d'accès à l'information datée du 26 février 2024

Nous désirons par la présente faire suite à votre demande d'accès à des documents que nous avons reçue par courriel le 26 février 2024 et pour laquelle un avis de réception vous a été transmis le lendemain. Votre demande était libellée comme suit quoique nous ayons numéroté ses différents volets :

« En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire recevoir les documents suivants :

Depuis le 1er janvier 2023,

- 1) toutes les analyses,*
- 2) les études,*
- 3) les rapports et;*
- 4) tous les autres documents pertinents, incluant les échanges courriel entre les employés de votre organisme et aussi, les échanges avec des représentants du gouvernement du Québec, concernant le prolongement du Réseau express métropolitain (REM) entre l'Aéroport Montréal-Trudeau et la Gare de Dorval de VIA Rail Canada. »*

Pour ce qui est des volets 1 à 3 de votre demande, nous ne détenons pas de documents pouvant répondre à votre demande.

En ce qui a trait au 4^e volet de votre demande, nous avons identifié les documents suivants qui sont susceptibles de répondre à votre demande et dont nous joignons copie à la présente :

- Correspondance courriel entre REM Info et un citoyen dont les renseignements personnels ont été retirés, en date du 16 octobre 2023, et ayant pour titre « *RE: Automatic reply: The Rem and Gare Dorval* » et portant sur le même objet;
- Extrait d'un document du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ayant pour titre « Questions et Réponses » relatif à la Mise en service du REM entre Brossard et Montréal, daté du 30 juin 2023, où il est question du prolongement du REM à la station VIA Rail de Dorval.

██████████

Nous avons également répertorié trois brouillons de courriels datés respectivement du 16 octobre 2023, du 5 septembre 2023 et du 31 août 2023 de REM Info et dont l'information qui s'y trouve n'est que sommaire et succincte. Ces brouillons de courriels ne sont pas visés par le régime d'accès à l'information, comme l'énonce expressément le deuxième alinéa de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (« *Loi sur l'accès* ») qui se lit comme suit :

« 9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature. »

Nous désirons vous informer que vous pouvez vous adresser à la Commission d'accès à l'information pour lui demander de réviser notre décision. À ce sujet, l'article 135 de la *Loi sur l'accès* énonce ce qui suit :

« 135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai. »

Nous vous prions d'agréer, ██████████ l'expression de nos salutations distinguées

██████████
Claude Mikhail
Responsable de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels

p.j.

De: REM - Construction <construction@rem.info>
Envoyé: 16 octobre 2023 11:57
À: [REDACTED]
Objet: RE: Automatic reply: The Rem and Gare Dorval.

Catégories: À COMMUNIQUER

Hello [REDACTED],

Thanks for reaching us and sorry for the delay.

As we understand the issue, it is not in our hands at this moment. The possible connection is now in study by the federal government.

Thanks and good day,

Antoine pour
L'équipe REM
T : 1 833-736-4636
construction@rem.info
rem.info



[Abonnez-vous à notre infolettre →](#)

De : [REDACTED]@gmail.com>
Envoyé : 3 septembre 2023 00:09
À : REM - Construction <construction@rem.info>
Objet : Re: Automatic reply: The Rem and Gare Dorval.

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED]@gmail.com. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

No, I simply would like to know the reason why the rem doesn't reach to Dorval station despite the close proximity and the services there such as Via and Exo.

On Thu, Aug 31, 2023 at 14:53 REM - Construction <construction@rem.info> wrote:

Hello [REDACTED]

I am not sure I understood your email. Are you wondering if the Montreal Trudeau Airport is an intermodal station?

Regards,

██████ pour :

L'équipe REM

T : +1 833 736-4636

construction@rem.info

rem.info



Abonnez-vous à notre infolettre : [Infolettre | REM](#)

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

De : [REDACTED]@gmail.com>
Envoyé : 31 août 2023 10:54
À : REM - Construction <construction@rem.info>
Objet : Re: Automatic reply: The Rem and Gare Dorval.

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED]@gmail.com. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Oh and here's the map that while proves that I was ignorant but also demonstrates the possibility of a connection because of the overlapping between the rem and exo1 line.

On Thu, Aug 31, 2023 at 10:49 REM - Construction <construction@rem.info> wrote:

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre message et nous y donnerons suite dans les meilleurs délais.

Entre temps, nous vous invitons à consulter notre site web où vous trouverez une tonne d'information sur le REM et les travaux de construction : <https://rem.info/fr>

Pour rester informé de l'avancement du projet, abonnez-vous à notre infolettre : <https://rem.info/fr/infolettre>

L'équipe du REM

Hello,

We have received your message and will follow up as soon as possible.

In the meantime, we invite you to visit our website where you will find a ton of information on the REM project and the construction work: <https://rem.info/en>

To stay informed of the project's progress, subscribe to our newsletter: <https://rem.info/en/newsletter>

The REM team

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.



Date de l'activité publique :

QUESTIONS ET RÉPONSES

Ministère ou organisme responsable : ministère des Transports et de la Mobilité durable

TITRE DU PROJET	Mise en service du REM entre Brossard et Montréal
SECTEUR RESPONSABLE	Sous-ministériat aux projets stratégiques de transports collectifs et ferroviaires
RESPONSABLE (SECTEUR)	Jonathan Lavallée
RESPONSABLE (DCOM)	Sarah Bensadoun

[...]

QUESTIONS ET RÉPONSES

[...]

Prolongement du REM

[...]

Prévoit-on prolonger le REM jusqu'à la station VIA Rail de Dorval?

Le gouvernement fédéral a commandé une étude sur le un projet de train à grande fréquence qui passerait par la gare Dorval. À l'issue de ces travaux, le gouvernement fédéral pourrait éventuellement faire des propositions ou solliciter la participation du gouvernement du Québec pour relier l'aéroport à l'éventuelle gare intermodale de Dorval.

Pour le moment, il n'y a pas de projet de prolongement du REM de 700 entre la station YUL – Aéroport de Montréal – Trudeau et la gare Dorval.

[...]